

D F A E
Le Secrétaire d'Etat

Sa 10. Mai 83 15

BRE/vz

3003 Berne, le 10 mai 1983

CONFIDENTIEL

Conférence sur la Palestine
16 - 27 août 1983, Paris

o.713-27.(10)

Monsieur l'Ambassadeur,

Votre lettre du 28 avril, dans laquelle vous plaidez en faveur d'une participation, sous quelque forme que ce soit, de la Suisse à la conférence citée en marge, m'est bien parvenue et je vous en remercie.

Je voudrais commencer par vous dire qu'aucune décision n'a encore été prise par le Conseil fédéral ou par le Département à ce propos. "We wait and see". En deuxième lieu et surtout, il convient de situer quand même cette conférence dans sa juste perspective. Il ne s'agit pas d'une conférence, et cela nous revient même des meilleures sources au Secrétariat général des Nations Unies, qui doit apporter une contribution à la recherche de solutions justes et durables au conflit du Proche-Orient, encore moins à la paix. Il s'agit, de l'aveu même de ses organisateurs, d'une conférence de combat, c'est-à-dire d'une tribune politique. En troisième lieu, je voudrais souligner que la tenue même de cette conférence à Paris ou ailleurs cette année devient de plus en plus

Monsieur Heinz Langenbacher
Ambassadeur de Suisse en Tunisie

T u n i s



- 2 -

problématique en raison précisément de son inutilité que de nombreux pays, amis même de la cause palestinienne, ressentent. Dans ces conditions, nous attendons, pour notre part, de savoir si cette conférence aura vraiment lieu, qui des pays qui nous entourent ou nous ressemblent participeront et, enfin, nous écouterons aussi notre front intérieur, car une bonne politique étrangère ne peut pas être faite dans le vide.

Enfin, vous me faites remarquer en passant que souvent la Suisse paraît avoir une neutralité très différente de celle de l'Autriche ou de la Suède. Cette constatation, je dois vous l'avouer, ne nous gêne pas.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

(Raymond Probst)

Sa 10. Mai 83 15

Copie à :

- Direction des organisations internationales
- Division politique II
- Secrétariat politique